



CONDITIONS PARTICULIÈRES ADRESSES IP SUPPLEMENTAIRES

Dernière version en date du 01/09/2014

ARTICLE 1 : OBJET

Les présentes conditions particulières complètent les conditions générales de service.

Elles visent à définir les conditions de réservation des ressources d'adresses IP auprès d'OVH.

Les demandes et utilisation de ces ressources sont soumises à l'acceptation pleine et entière des présentes conditions contractuelles.

ARTICLE 2 : DESCRIPTION DU SERVICE ADRESSES IP SUPPLEMENTAIRES

La commande d'adresses IP supplémentaires s'effectue par le Client disposant d'au moins un Serveur dédié So you Start, à tout moment, directement depuis son Interface de gestion.

Chaque Serveur dédié So you Start dispose de la possibilité de se voir affecté un nombre déterminé d'adresses IP supplémentaires. Les limitations sont définies et accessibles sur le site OVH.

Les Serveurs dédiés So you Start en phase de beta-test ne sont pas compatibles avec le Service.

Chaque adresse IP supplémentaire est facturée mensuellement.

Une adresse IP supplémentaire est automatiquement associée au cycle de facturation du Serveur dédié So you Start auquel elle est affectée. Dès lors, le client sera facturé pour l'utilisation de cette adresse IP, lorsqu'il procédera au renouvellement du-dit Serveur dédié So you Start.

Le Client paramètre l'utilisation de ses adresses supplémentaires par l'intermédiaire de son Interface de gestion. Il peut ainsi modifier le Serveur dédié So you Start pour lequel il souhaite associer une ressource mais également relâcher les adresses IP dont il estime ne plus avoir besoin.

ARTICLE 3 : CONDITIONS D'AFFECTATION D'UNE ADRESSE IP A UN SERVEUR DÉDIÉ SO YOU START

Le Client peut s'il le souhaite basculer une adresse IP supplémentaire sur un autre Serveur dédié So you Start qu'il administre. Cette opération doit être effectuée dans l'interface de gestion du Client. L'affectation d'une IP à un autre Serveur dédié So you Start est alors comptabilisée dans le nombre maximum d'IP pouvant être associé au Serveur dédié So you Start.

OVH vérifiera que le basculement de l'adresse IP supplémentaire du Serveur dédié So you Start d'origine vers le Serveur dédié So you Start de destination est effectué par le Client disposant de la qualité d'administrateur pour les deux Serveurs dédiés So you Start.

A défaut le basculement en question s'avérera impossible.

Le Client reconnaît que le nombre d'adresses IP supplémentaires pouvant être affectées aux Serveurs dédiés So you Start est limité. Ces limites sont consultables sur le site OVH et directement dans l'Interface de gestion du Client.

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS D'OVH

OVH s'engage à apporter tout le soin et la diligence nécessaires à la bonne mise en place des adresses IP du Client sur le(s) Serveur(s) dédié(s) So you Start déterminé(s) par le Client.

OVH s'engage à livrer des adresses IP non listées, et dans l'hypothèse où celles-ci auraient été listées lors de leur utilisation par un client précédent, alors OVH s'efforcera de prendre toutes les diligences nécessaires au délistage de l'adresse ou à défaut de fournir de nouvelles adresses IP au delà de cinq jours ouvrés sans obtenir le délistage.

ARTICLE 5 : RESPONSABILITE D'OVH

OVH se réserve le droit de bloquer toute adresse IP attribuée au Client, si celle-ci constitue un danger pour le maintien de la sécurité de la plate-forme d'OVH, que ce soit suite à un acte de malveillance, ou à la suite de la détection d'une faille dans la sécurité du système...

De même OVH pourra procéder au blocage et au retrait de l'ensemble des adresses IP du Client en cas de non respect des présentes conditions contractuelles.

OVH décline toute responsabilité quant à l'utilisation effectuée par le Client sur les adresses IP qui lui auront été attribuées par OVH. Le Client demeure seul responsable en cas d'utilisation illicite, frauduleuse d'adresses IP dont il est titulaire.

OVH s'engage à mettre en place des outils techniques permettant de protéger les adresses IP des Clients notamment lorsqu'elles sont victimes d'attaques informatiques. Cette protection ne consiste en aucun cas en une obligation de résultat à la charge d'OVH, OVH ne répondant que d'une obligation de moyen.

OVH se réserve le droit de refuser toute demande de nouvelles ressources sans devoir en justifier au Client. Ce refus peut être motivé pour de multiples raisons telles qu'à titre non exhaustif : non respect des dispositions applicables à l'attribution des ressources, non respect des termes contractuels d'OVH, Adresses IP listées en raison de leur utilisation par le Client, absence de ressources disponibles....

ARTICLE 6 : OBLIGATIONS ET RESPONSABILITE DU CLIENT

Le Client s'engage à utiliser les adresses IP attribuées conformément aux conditions générales et particulières So you Start.

Le Client s'interdit toute activité d'émission massive de courriels (spamming) par l'intermédiaire des adresses IP attribuées par OVH.

Le Client demeure seul responsable de l'utilisation des ressources qui lui sont attribuées, les adresses IP attribuées au Client ne peuvent être cédées par celui-ci à un tiers.

Le Client fait son affaire de toute demande formulée par un tiers et relative à l'utilisation d'une adresse IP attribuée au Client.

Le Client s'engage à personnaliser le reverse de ces adresses IP supplémentaires.

ARTICLE 7 : RESILIATION

Le Client peut résilier l'option adresse IP supplémentaire directement dans son interface de gestion.

Lorsque le Client demande la suppression d'une adresse IP, OVH vérifiera préalablement que la réputation de l'adresse IP n'est pas négative.

C'est à dire qu'OVH vérifiera que l'adresse IP n'a pas fait l'objet d'une procédure de mise sur liste noire (blacklisting) par un organisme notoirement connu dans la lutte contre le SPAM ou contre les activités frauduleuses (Phishing, fichiers malveillant) tels que SPAMHAUS ou encore SPAMCOP.

Dans l'hypothèse où l'adresse IP du Client est listée, il appartient au Client de prendre toute mesure auprès des organismes à l'origine du listing, pour obtenir le délistage. Le délistage est l'opération confirmant que la réputation de l'adresse IP n'est pas entachée et que par conséquent celle-ci peut être réaffectée à un nouveau client.

A défaut, il ne pourra relâcher les adresses IP listées et demeurera facturé pour leur utilisation. Parallèlement le Client ne pourra solliciter OVH pour demander l'affectation de nouvelles adresses IP supplémentaires.